

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, EL HORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël)

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les décès de Clément DUVERNEY-GUICHARD et Claude JAMPY et renouvelle ses condoléances aux familles.

D'autre part, au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Soizyc FERLEY et Charles SIBUE pour la naissance de leur fille Léana et à Justine DUVERNEY-GUICHARD et Sylvain BOCHE à l'occasion de leur mariage.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 août 2018,

- **PREND NOTE** des décisions du maire suivantes :

MARCHE PUBLIC POUR LA REFECTION DE LA COUVERTURE DU TOIT DE LA PASSERELLE

MAPA attribué à l'entreprise Olivier DELEGLISE Charpente pour un montant de 73 744.77 €/TTC

MARCHE PUBLIC POUR PRESTATION DE TRANSPORT DE PERSONNES PAR NAVETTES REGULIERES INTERNES A LA STATION DU CORBIER – MARCHE POUR 1 AN RECONDUCTIBLE 3 FOIS

APPEL D'OFFRES attribué à la société TRANSALPES pour un montant de 55 044.00 €/TTC pour 1 an soit 220 176.00 €/TTC pour 4 ans

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU CTM

MAPA Attribué à MAUCOURT, architecte mandataire pour 17 088.77 €/TTC

CTG, BET Structure pour 1 612.80 €/TTC

PAGNAUD, Economiste pour 3 674.88 €/TTC

Base de travaux : 128 000.00 €/HT – Taux 15 %

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Pour l'encaissement des recettes de la taxe de séjour

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2018, les sommes figurant sur les états ci-annexés pour un montant de **7 482.06 €**.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'occupation du domaine public pour la terrasse au-dessus de la piscine à usage d'aire de jeux pour enfants, **DECIDE** d'établir ce nouveau contrat pour une durée de CINQ saisons d'été à compter du 01/06/2019, **FIXE** la redevance annuelle à 2 % du chiffre d'affaire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention de partenariat avec le GDA de Moyenne Maurienne et tout autre organisme qui pourrait intervenir en complément pour expertise (SEA, CA SMB, ...) concernant le projet d'optimisation de la gestion du foncier agricole par la mise en place de contrat de location (le projet porterait uniquement sur les parcelles appartenant à la commune de Villarembert, parcelles de fauche, pâturages ou alpages) et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec la société SAF Hélicoptères une convention relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2018/2019 (du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019), **ETABLIT** que les tarifs pour l'année 2018-2019 seront de 56.80 euros TTC la minute et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec les sociétés d'ambulances « Roux Ambulances », et « Vanoise Ambulances » une convention relative à la mise en œuvre de transports sanitaires terrestres suite à la prise en charge de personnes accidentées, blessées ou en détresse sur le domaine skiable du Corbier, **AUTORISE** l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles, et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat qui détermine les conditions de mise en œuvre d'un « Pack » incluant l'entrée à la piscine, à l'espace détente et à la salle de remise en forme (muscultation et fitness), **FIXE**, en concertation avec l'office de tourisme, le montant du « Pack » à 200.00 € pour la saison d'hiver 2018/2019 et 120.00 € pour la saison d'été 2019, **VALIDE** les conditions financières de reversement soit 50 % pour chacune des parties et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec l'office de tourisme une convention de partenariat pour l'opération « Pass Partout » pour l'accès pendant la saison d'hiver 2018/2019 et la saison d'été 2019 à la piscine et l'espace détente, au cinéma et à la patinoire, **VALIDE** les conditions financières de reversement soit 1.00 € l'unité et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le principe d'une convention déterminant la répartition des charges financières supportées par chaque commune en fonctionnement et en investissement dans le cadre de la création d'un service mutualisé pour le suivi de la taxe de séjour et **MANDATE** le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, la création à compter du 19 novembre 2018 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 H 30. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 19 novembre 2018 au 18 mai 2019 inclus.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits apportées au budget principal.

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, une aide financière de la Région à hauteur de 40 % du coût des travaux pour la mise en œuvre d'un système dynamique de diffusion d'information à destination du public par le biais d'un réseau d'écrans positionnés à divers emplacements de la station.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge par la commune de Villarembert des frais de séjour, des frais de transport et le cas échéant, les frais d'inscription du maire et des élus municipaux dans le cadre d'un mandat spécial confié par le conseil municipal, **DECIDE** que les frais d'inscriptions aux congrès, colloques ou salons relevant de l'article L.2123-18-1 du CGCT seront directement pris en charge par la commune, **APPROUVE** le remboursement des dépenses engagées par les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction selon les conditions indiquées ci-dessus, conformément à l'article L.2123-18-2 du CGCT, **DECIDE** que les dispositions de cette délibération s'appliquent jusqu'à la fin du mandat en 2020 et **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à cette dépenses sont prévus au budget communal.

- **DESIGNE**, à l'unanimité, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Madame EL HORFI Sihame
- Monsieur TARAVEL Thomas
- Monsieur TROCHET Didier

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'incorporer dans le domaine communal, les biens mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2018 et présumés sans maître.

- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 30/08/2018.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier, à compter du 1^{er} décembre 2018 le régime indemnitaire des adjoints administratifs, conformément à la réglementation.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge des dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 18 septembre 2018 concernant le transfert du conservatoire de musique de Saint-Jean-de-Maurienne et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019. Chaque agent recenseur percevra la somme de 910.00€ bruts pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2019. La collectivité versera une indemnité pour frais de transport de 200.00 € à chaque agent. Les agents recenseurs recevront 36.00 € bruts pour chaque séance de formation et 36.00 € bruts pour la demi-journée de repérage. La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2018/2019 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des tarifs publics des remontées mécaniques pour les forfaits « Evolution » proposés par la SATVAC la saison d'hiver 2018/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,
Jean Pierre BERTHIER

